

Paraît tous les Dimanches.

S'ADRESSER

ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier.

Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c.
pour les communes suivantes :
Bagnigny, Cherier, Comelle-Vernay, Cordelle, Len-
tigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains,
Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemon-
tais, Villest, Vougy.

ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier.

Dernière levée de la boîte au Bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 50 matin. Buzigny, Montbrison, St-Etienne
Lyon, St-Symphorien, Tarare - Vichy - Clermont
Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval - Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 20. soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 20. soir. Lyon, Villefranche, Maseille.
10 h. soir. Lyon - Tarare, Montagny - St-Etienne,
Mouthoirs, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

éciprocité), les mardis et vendredis
éciproquement. Coupons de retour

	SOIR		SOIR	
	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR
001... 8	51	25	12	56
11-déf 10	2	35	40	20
... 11	3	30	2	30
... 11	3	30	2	30
e... 12	42	4	27	9
	41		41	

Et comme toutes les maladroites s'enchaînent — il en résulte que M. Emile-Ollivier est forcé de sévir contre les journaux coupables

L'autorisation des poursuites est un fait accompli. En repoussant par 201 voix contre 39 la motion Kératry, relative à l'ajournement des débats, la majorité avait affirmé ses dispositions de la façon la plus claire.

S'il eut été simplement un homme d'action, est-ce que le 13, quand il avait cent mille hommes sous la main dont dix mille armés de révolvers, il eut négligé cette occasion unique d'engager la lutte ? C'eût été une effroyable boucherie — mais qu'importe le sang versé, quand on veut atteindre un but qu'on croit sacré. Danton et Robespierre n'auraient pas eu tant de scrupules.

du Conseil d'Etat un projet de loi déférant aux Jura les délits de presse, il livre aux tribunaux, la *Réforme*, l'*Eclair* et le *Rappel*. C'est ainsi qu'après s'être rallié en principe au programme du centre gauche, il chicane maintenant sur les termes et déclare au Sénat que le gouvernement n'est nullement dans l'intention de faire participer le Corps Législatif au pouvoir constituant, et de confier l'élection des maires aux conseils municipaux, encore moins au suffrage universel : que nous vaila loin des revendications de l'ex-membre des *cinq* ?

— M. Vermorel m'est suspect, articula-t-il

A. MAUDUIT.

... nous l'asse de la bonne politique financière et commerciale; qu'il porte dans l'instruction publique une bonne volonté toujours agissante; que sur le terrain de la politique extérieure, il adopte franchement et résolument les idées de la civilisation moderne, et il aura ainsi le suffrage de tous les bons citoyens, et l'appui motivé de tous les honnêtes gens.

E. MARION

ROSE-BÉNIE

Le danger avait été grand sans doute pour Rose-Bénie, mais le ciel l'avait protégée, et ce n'avait pas été en vain qu'elle avait abrité ses innocentes amours sous l'arbuste béni,

Au milieu de toutes ces idées de sang, la seule pensée raisonnable qui eût germé dans

Alors seulement il se demandait pourquoi le docteur n'épouserait pas Rose-Bénie.

Tout bien réfléchi, voici à quoi Renaud s'arrêta.

Elle appelait son père, elle appelait Hector. Toinette se tenait auprès d'elle, ne sachant où donner de la tête.

placé, il s'est engagé sur l'autre ligne principale par où arrivait au même moment et en sens opposé le train de voyageurs venant de Saint-Etienne. De telle sorte que les deux trains se sont disputés la même voie.

« Le train de voyageurs qui a été atteint est direct de Couzon à Givors, et sa vitesse à la gare de Trèves-Burel devait être, par conséquent, au chiffre normal et réglementaire de la vitesse permise. Aussi, le choc a-t-il été des plus violents, deux wagons, nous assure-t-on, ont été en partie brisés.

« La patique parmi les voyageurs, était des plus vives, le désarroi général. Chacun se croyait atteint, et l'on entendait les femmes crier; celles qui n'avaient aucun mal criaient plus fort que les autres.

« Des secours ont été demandés par le télégraphe à Rive-de-Gier, à Givors. Ils se sont fait attendre; mais ils sont arrivés aussi complets qu'on pouvait le désirer.

« Quatorze voyageurs ont reçu des contusions qui, heureusement, paraissent avoir été assez légères. Ils ont été pansés sur place.

« On cite seulement une dame qui a eu un œil assez grièvement atteint, par suite d'un coup de tête que son voisin lui a donné dans la secousse causée par l'événement.

« Les deux voies sont restées obstruées de dix heures du matin à quatre heures du soir. Il a fallu faire le service de cinq trains de voyageurs par transbordement.

« Les blessés ont pu repartir de Trèves-Burel par le premier train qui a été organisé.

« Cet accident nous semble donner raison à ceux qui réclament la création d'une seconde ligne entre Lyon et St-Etienne.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 8 décembre au 22 janvier 1870.

Mariages (3).

Jay Prosper, confiseur, 29 ans, et Malthur Marie, modiste, 29 ans.
Poulette Marie, disneur, 26 ans, et Menon Marie, domestique, 22 ans.
Bayon François, couvreur, 28 ans, et Petit Claudine, tisseuse, 22 ans.

Naissances (13).

Dumas Benoîte, fille de Dumas Jacques, et de Giraud Françoise. — Laroche Joseph, fils de Laroche Claude, et de Saint-André Marie. — Picaut Vital Joseph, fils de Picaut Vital Jean, et de Vibert Victoire.
— Pertièrre Marie, fille de Pertièrre Jean, et de Garot Marie. — Mure Yves, fils de Mure Claude, et de Balouet Anne. — Dunant Jules, fils de Dunant Claude, et de Duverger Antoinette. — Gréin Henry, fils de Gréin Joseph, et de Libéral Anne. — Domazon François, fils de Domazon Jean, et de Guillot Madeleine. — Robin Marius, fils de Robin Pierre, et de Didier Jeanne. — Servajean Claude, fils de Servajean Jacques, et de Durant Jeanne. — Dusseuil Eugénie, fille de Dusseuil Antoine, et de Oulac Benoîte. — Dulac Elisabeth, fille de Dulac Philibert, et de Fournier Marie. — Quatre enfants naturels.

Décès (11).

Eliat Marie, blanchisseuse, veuve Montégny, 63 ans.
Girard Marie, 1 jour. — Royer Jacques, voiturier, 39 ans. — Rejonnier Dorothée, rentière, veuve Chavanne, 86 ans. — Carillas Françoise, bohémienne de coton, épouse Bony, 60 ans. — Chenevard Claude, 6 ans. — Bonnaud Françoise, 14 ans. — Bozon Etienne, marchand ambulant, 70 ans. — Duverger Nicolas, pigneur de chanvre, 73 ans. — Mairet Adrienne, rentière, épouse Dutil, 55 ans. — Un présent sans vie.

— C'était le 21 janvier, l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

At-on déjà fait observer le rôle considérable que joua le nombre 21 dans la vie de ce monarque infortuné ?

21 avril 1770, — son mariage à Vienne, remise de l'anneau;

21 juin de la même année, — gala nuptial, où, par suite d'un éroulement d'un échafaudage, un grand nombre de curieux furent écrasés;

21 janvier 1781, — fête à l'hôtel de ville en l'honneur de la naissance du dauphin;

21 juin 1791, — fuite à Varennes;

21 janvier 1793, — l'échafaud de la place de la Révolution à la suite d'un verdict conforme aux rapports émanés de la commission des vingt et un.

— Le Curé Faudet. — Nous avons annoncé les premiers, dit le *Journal*, mais avec beaucoup de discrétion. L'étrange histoire dont M. le curé de Saint-Roch est le héros.

Quelques journaux ont ajouté à nos informations des détails erronés qu'il convient de rectifier, en conservant toujours la mesure que comporte un pareil sujet.

Deux jours avant les fêtes de Noël, M. l'abbé Faudet annonçait à ses vicaires qu'il se sentait très fatigué et qu'il allait chercher un peu de repos à la campagne.

Les observations que lui firent ces ecclésiastiques au sujet d'une telle détermination, au moment des fêtes religieuses, restèrent sans résultat.

M. le curé fut approché une voiture, y monta et dit au cocher : « à la gare de Lyon ».

C'est ce mot qui fit croire au départ de M. Faudet pour le Midi.

Il n'en était rien cependant, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Le lendemain se présentait au presbytère Mlle Savard, personne âgée de cinquante ans environ, à qui M. Faudet avait fait faire sa première communion, lorsqu'il était curé de St-Etienne-du-Mont.

Mlle Savard p'oduisit une lettre par laquelle ce dernier donnait l'ordre qu'on lui remit les meubles du presbytère.

M. de Roquefeuille, vicaire de Saint-Roch, refusa de laisser emporter le mobilier, encore en possession de la sœur de M. Faudet, qui partageait son habitation.

En même temps il demanda à Mlle Savard la résidence actuelle de M. Faudet. Celle-ci se refusa à lui donner.

Deux ou trois jours après, la même demoiselle se représentait, et M. de Roquefeuille, qui avait de sérieuses raisons pour vouloir connaître l'adresse du curé, usa du stratagème suivant.

Il prétexta d'une lettre chargée, contenant des valeurs importantes et nécessitant la signature personnelle du destinataire.

Mlle Savard fut ainsi amenée à déclarer que, depuis son départ, M. Faudet s'était réfugié chez elle dans le faubourg Saint-Antoine.

M. de Roquefeuille s'empressa de se rendre auprès de son curé, qui le reçut en pleurant à chaudes larmes.

« Je suis perdu, lui dit-il; ne dévoilez jamais ma retraite. Je dois trois millions à Mirès. Je me suis sauvé pour ne pas être emprisonné. » Et le pauvre curé continua à dérai-

sonner de la sorte, à propos de questions d'argent.

Sur tout le reste, il a conservé sa lucidité d'esprit.

En outre, il déclara qu'il avait, avant de quitter son poste, adressé sa démission à l'archevêché. Le fait est d'ailleurs exact.

Nous avons tout lieu de croire que ce sont des spéculations d'argent malheureuses, qui ont altéré les facultés mentales du curé de Saint-Roch.

La justice, saisie de cette affaire, surveillerait certaines personnes qu'on soupçonne avoir été en rapports d'intérêts avec M. Faudet.

Depuis quelque temps, son intelligence avait sensiblement baissé.

Mgr l'archevêque de Westminster, se rendant au Concile, attiré par la renommée de science et d'esprit de M. Faudet, avait été le visiter.

Après avoir eu une conversation de près d'une heure, il était sorti exprimant hautement sa surprise du peu de mérite que semblait avoir M. le curé de Saint-Roch.

L'éminent prélat ne trouvait aucunement justifiée la réputation dont jouissait celui-ci dans tout le clergé.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouveaux renseignements qui ne peuvent manquer de nous parvenir bientôt.

— Depuis lundi, il a été acheté plus de 3,000 revolvers à Paris. — Signe du temps !

— Le clergé du diocèse de Lyon a fait de nombreuses pertes dans l'année qui vient de s'écouler. Le nécrologe de 1869 compte 52 noms.

Nous trouvons dans l'*Eclair*, la lettre suivante d'un comité de citoyennes lyonnaises, organisé dans le but de poursuivre l'abolition des armées permanentes.

Lyon, le 9 janvier 1870.

Citoyen Rédacteur,

Les citoyennes de la démocratie radicale comptent sur votre dévouement à la cause de l'avenir pour insérer dans vos colonnes un projet d'adresse qu'elles envoient aux citoyens Raspail et Rochefort.

Voici cette adresse :

Adresse aux citoyens Rochefort et Raspail.

Nous prions les citoyens Raspail et Rochefort, députés à l'Assemblée législative, de bien vouloir soumettre à la Chambre les sentiments et les protestations maternelles des citoyennes de la ville de Lyon.

Attendu que la loi sur l'armée permanente est une atteinte flagrante portée à la liberté individuelle, et qu'elle usurpe nos attributions de mères;

Attendu qu'au scrutin de mai, juin, novembre, nos fils, frères et amis ont proclamé, par leur vote, l'abolition radicale de l'armée permanente;

Attendu que, si la France était menacée, nous serions les premières à encourager nos fils, frères et amis à suivre l'exemple de leurs glorieux pères.

Declarons, pour ces motifs, protester avec la plus grande énergie contre l'enrôlement de nos fils dans les armées permanentes, qui ne servent qu'à consolider des pouvoirs despotiques, incompatibles avec la civilisation moderne.

Pour la commission d'initiative.

Suivent douze signatures.

P.-S. — Nous prions les citoyennes de tous les départements de bien vouloir appuyer notre manifeste par le plus grand nombre de signatures possible, afin de montrer au despotisme que nous ne voulons plus, par notre faiblesse, exposer le fruit de nos alliances à ces boucheries d'hommes, et de lui apprendre aussi que nous sommes lassées d'être placées entre ces deux alternatives : d'avoir pour chefs de famille des hommes chétifs ou souffrants, ou les rebuts des casernes, que le joug militaire mène le plus souvent à l'abrutissement et à la débâcle.

Recevez, citoyen rédacteur, nos saluts fraternels.

La citoyenne secrétaire,

Marie BOBARD.

29, cours Napoléon (Lyon.)

Le *Mémorial d'Aix* raconte ce qui suit :

Jeudi, à la tombée de la nuit, un mal-faiteur s'est introduit dans une maison de campagne, au Tholonet, habitée par une femme seule, et il y a soustrait un collier, des boucles d'oreille en or et une somme de cent et quelques francs.

Quand la propriétaire est rentrée chez elle, elle a trouvé tout bouleversé et a aperçu un individu blotti sous le lit. Saisie de frayeur, elle a pris aussitôt la fuite dans le voisinage. Elle est rentrée plus tard, accompagnée d'un voisin et de sa fille qui devaient passer la nuit avec elle. Celui-ci, vieillard de soixante ans, en homme avisé, fit la visite de la maison avant d'aller se coucher. Bien lui en est pris. Arrivé dans le grenier, il aperçut un affaissement dans la paille, où il cognait le canon du fusil à deux coups dont il était armé. Un cri douloureux s'échappa et un individu en sortit, qui, voyant les deux canons de l'arme à feu braqués sur lui, prit un ton suppliant et dit :

— Je suis un malheureux, je ne fais pas de mal à je me repose.

— Eh bien ! reposez-vous jusqu'au jour, eut la présence d'esprit de lui répondre le vieillard, et vous partirez demain matin. Puis il ferma sur lui la porte à double tour et descendit se poster sous la fenêtre du grenier, où il se mit à appeler au secours.

Le prisonnier ouvrit alors les volets et enjamba l'appui de la fenêtre pour sauter à terre. Mais il trouva encore les deux canons de fusil dirigés sur lui, et se hâta de rentrer, lorsqu'une voix déterminée lui cria :

— Si tu sautes, je fais feu.

Les cultivateurs des maisons de campagne voisines accoururent en armes, aux cris qu'ils avaient entendus.

On s'empara de l'individu caché dans le grenier; c'était un Italien. On le fouilla et on trouva sur lui les bijoux et l'argent dérobés. Puis il fut garrotté avec de fortes cordes et gardé à vue jusqu'au matin, où il fut ramené à Aix, ainsi ficelé et livré à la justice.

On ne saurait trop donner d'éloges à l'impétuosité et au sang froid du vieillard qui a été la cause de cette importante arrestation, ainsi qu'aux autres personnes qui l'ont si bien secondé. Il faut que les habitants des

campagnes fassent bonne garde, et se souviennent les uns les autres, et on aura raison des bandits qui exploitent notre pays.

Exécution de Troppmann

Troppmann, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine le 30 décembre dernier, avait formé dès le lendemain, un pourvoi en cassation, qui fut rejeté le 13 janvier.

Le recours en grâce n'a pas été accueilli et l'arrêt prononcé a reçu son exécution mercredi à sept heures du matin.

Le crime était trop monstrueux; la mesure était comble; la justice devait avoir son cours.

La nuit était très froide, il gelait. La foule, peu nombreuse d'abord, arrive cependant en masse considérable, vers minuit, et envahit bientôt la place; mais au même instant arrive un détachement de quatre cents hommes de la garde de Paris, tant à pied qu'à cheval, qui reçoivent l'ordre de faire abandonner par le public les diverses positions qu'il avait déjà su conquérir; cet ordre est promptement exécuté, mais non pas sans difficulté, et il provoque de la part des curieux détonnés des cris, des hurlements, auxquels viennent se joindre même des chants.

Vers minuit et demi, 26 hommes à cheval de la gendarmerie de la Seine, grandis par leur bonnet à poil, viennent se ranger en bataille en face de l'échafaud.

La lune qui éclairait ce tableau nous permet d'entrevoir au loin ce qui se passe.

La foule qui a envahi les arbres et le toit des murs de la prison des jeunes détenus s'est hâtée à contempler.

Les faces pâles, fatiguées, ont un aspect morne et hébété qu'on ne peut voir sans dégoût.

Mais cette fatigue n'est qu'apparente, car au plus petit mouvement qui se produit à l'entour de l'échafaud, les clameurs, les chants recommencent.

Pendant que chacun cherche à se placer, des coups de marteau sourds et sinistres se font tout à coup entendre.

Il est minuit moins quelques minutes; un instant avant, deux voitures étaient venues se placer en avant de la porte de la prison, non loin de cinq larges pierres enchâssées profondément dans le sol, et qui servent d'assises au lugubre instrument.

Ces voitures se vident avec dextérité, les ouvriers sont nombreux, et bientôt les charpentiers de la mort, aux leurs blafardes, que projettent à l'entour quelques lanternes, se mettent à l'œuvre.

L'exécuteur des hautes œuvres arrive à minuit un quart.

Il se mêle au groupe des travailleurs nocturnes, et en les dirigeant dans leur besogne, il surveille une opération à laquelle il ne participe aucunement d'une façon manuelle.

Il donne ses ordres au maître charpentier.

— Il faut, dit-il, que la machine soit entièrement dressée à trois heures.

Nous remarquons que dans les ordres divers qu'il multiplie, soit aux uns, soit aux autres, il ne parle pas à son aide Emile; ils semblent même s'éviter.

C'est que maître et valet marchent ici sur le terrain de l'égalité la plus parfaite, et que chacun d'eux ne saurait se départir de ses attributions respectives, y eût-il un service réciproque à se rendre.

L'échafaud ne tarde pas à dresser dans la nuit ses deux grands bras rouges, au faite desquels l'on fixera tout à l'heure le glaive de la justice.

Chaque pièce importante a été soigneusement visitée, ce qui n'empêche pas un sérieux examen de la part du maître, qui semble satisfait.

Le châssis auquel doit s'adopter le fatal triangle joue aisément dans les rainures, qui ont été, du reste, soigneusement graissées, le couvercle tombe régulièrement à chaque essai nouveau.

Enfin, tout est prêt !

Depuis le malheureux Troppmann ignorait encore qu'il ne verrait pas la fin du jour.

Tranquille et plein d'espoir, car l'espérance chez ces misérables se nourrit de sa propre substance et prend des forces dans le temps même qu'il s'écoule après la condamnation.

Tranquille et plein d'espoir, disons-nous, il attendait sinon une commutation de sa peine, du moins un sursis, et depuis quelques jours cherchait des consolations dans la prière.

Déjà, plusieurs fois depuis son entrée dans la prison, il avait reçu la visite de M. l'abbé Croze; il lui avait même écrit la veille pour l'appeler près de lui et réclamer ses secours et ses conseils.

Dimanche matin, à dix heures, l'aumônier se rendit à la chapelle et célébra la messe, à laquelle assistent ordinairement les prisonniers.

Troppmann y assista avec recueillement.

Depuis le condamné était triste, morne, mais semblait résolu.

A six heures et demie précises, M. Claude, chef de la sûreté; M. de la Roche d'Oisy, directeur de la Roquette, M. Loubquin et M. l'abbé Croze sont entrés dans la cellule du condamné.

Troppmann était levé depuis un quart d'heure et, accoudé sur la table qui se trouve sous la fenêtre, il s'apprêtait à écrire et demandait pour cela qu'on le débarrassât pendant quelques instants de la camisole de force.

La nuit avait été calme, le condamné qui, pourtant depuis dimanche, s'attendait à tout moment à monter sur l'échafaud, s'était couché à minuit et avait dormi d'un paisible sommeil jusqu'à six heures un quart.

Les quatre gardiens qui se trouvaient alors dans la cellule ne restaient point inactifs. Les uns préparaient les habits que le prisonnier portait en entrant à la Roquette et qu'il allait remettre pour mourir, pendant que les autres débouclaient la camisole de force.

Troppmann, lui, se prêtait de bonne grâce et même avec une légère pointe de fanfaronade à ces interminables détails.

Sa figure continuait à ne pas changer; de temps à autres pourtant, il rejetait ses longs cheveux en arrière, comme pour chasser une obsédante pensée. Une fois, il passa la manche droite de la camisole sur son front pour essuyer une goutte de sueur qui venait d'y perler.

C'est debout, appuyé au mur, que le prisonnier échange l'uniforme de la prison contre ses vêtements ordinaires.

Aussitôt qu'il fut vêtu, le condamné a été laissé seul avec l'abbé Croze.

— Tout est donc bien fini, dit-il alors au vénérable prêtre en tombant à genoux et en versant d'abondantes larmes. Oh ! ma mère !... mon père... frères et sœurs, pardonnez-moi, c'est pour vous...

Et les larmes lui ont coupé la parole.

Le moment était arrivé pour le condamné de se rendre à l'avant-groffe, en passant, par l'escalier en visière qui compte 26 marches, le couloir de 100 mètres qui le suit, pour redescendre 11, puis 13 marches encore.

Cette promenade du malheureux, qui a tant de chemin à faire pour ne se trouver encore qu'à la salle de la toilette est quelque chose d'horrible.

La toilette est plus effrayante encore; elle a duré dix minutes environ, et ces dix minutes m'ont fait l'effet d'un long siècle.

Puis, Troppmann relève la tête, et comme effrayé, il se rejette en arrière. . . embrasse encore l'abbé Croze, lui recommande sa famille, puis recevant une dernière fois la bénédiction du prêtre, il gravit les degrés de l'échafaud d'un pas aussi ferme que le lui permettaient les liens dont il est entravé, mais au moment où la planche à bascule l'étreint, il se raidit contre la mort.

Il y a eu pendant ce court instant une véritable lutte entre l'exécuteur et sa victime. Troppmann a bondi sous la puissante main du bourreau, et pendant que son dos bombait par un effort suprême, sa tête passait au-dessus de la lunette.

M. de Paris a été obligé d'employer ses deux mains pour le ramener sur la bascule et pendant qu'il l'étreignait, l'assassin qui défendait encore sa vie mordit le bourreau au médus de la main gauche, morsure fort légère, du reste, et qui ne laissait plus de traces un instant après.

L'exécuteur, sans s'arrêter à ce détail, saisit Troppmann et le jette en avant.

La tête du condamné s'engage dans la lunette; au moment où la demi-lune lui serre le cou, Troppmann fait entendre ce terrible *cri coupé* que l'on n'entend qu'aux exécutions. car il est immédiatement interrompu par le fatal coupet qui s'abat avec un bruit sourd.

Troppmann avait vécu !

Nous trouvons dans la *Navette* de Tarare une excellente causerie que nous nous empressons de reproduire :

Troppmann est mort... C'est donc le moment de parler un peu de lui sans craindre de blesser sa susceptibilité; — car il était susceptible *Monsieur Troppmann*, les racontars de sa détention l'ont bien prouvé.

On ne manquera pas sans doute de classer ce crime parmi les *causes célèbres*.

Un crime célèbre ?... est-il permis d'accoupler deux mots pareils ! N'y a-t-il pas dans ce fait symptomatique de l'aberration de certains esprits, la condamnation méritée de cette presse démoralisatrice qui cherche et trouve le succès dans des éblouissements sanguinaires ?

Que penser des écrivains qui travaillent sur de si hideux sujets ? — Qu'ils ont perdu le sens moral ! c'est incontestable.

Mais que dire de ceux qui se délectent à les lire ? — Qu'ils ont des dispositions à devenir des bêtes féroces ! c'est certain. Les annales de la criminalité en fourniraient, au besoin, des preuves nombreuses.

Dans le procès Troppmann, il n'a été question, — en fait d'œuvres malsaines, — que du *Juif-errant* dont ce criminel faisait ses délices. On n'en peut pas déduire pour cela que cet ouvrage a suffi seul pour pervertir le sens moral de cet adolescent; car il est bien évident que tout le monde ne peut pas se procurer le *Juif-errant* tandis que le *Petit Journal* et la *Petite Presse* qui ont raconté, avec force détails, les aventures de Rocambole et autres forçats *ejusdem farinae*, sont accessibles à toutes les bourses.

Que dis-je ! je connais une femme du peuple qui aime-rait mieux se passer de son pauvre son de lait le matin à son déjeuner, plutôt que de se priver de la lecture d'un de ces petits carrés de papier, fondés expressément pour le plus grand abrutissement des masses.

Donc c'est un fait avéré, ce sont les mauvaises lectures qui ont contribué au malheur de Troppmann; mais elles n'ont fait qu'y contribuer, car des motifs plus puissants ont poussé ce jeune homme dans la voie criminelle où, une fois engagé par le meurtre du père Kinck, il n'a pas pu reculer, de telle sorte qu'après le père, toute la famille y a passé. — *Huit cadavres* ! et près de *deux cents* coups de couteau ! quel horrible drame et quelle sombre énergie pour un enfant de vingt ans !

Parmi ces motifs, citons les questions du luxe et des jouissances matérielles, qui, pour des cerveaux malades comme celui de Troppmann, sont capables de jeter la perturbation la plus complète dans les idées d'un malheureux, et de faire germer dans son esprit des projets tellement fantastiques qu'il n'y a plus de place pour la conception du fonds de criminalité dont ils sont entachés.

Cet homme est né pauvre et il aime sa mère qu'il sait encore plus pauvre que lui. Ses sentiments filiaux — qu'on ne peut pas lui contester, — le poussent à la sécurité; mais à l'impossible nul n'est tenu. La vie est si chère que malgré son salaire de mécanicien, — le plus élevé entre tous, — il parvient à peine à suffire à ses besoins.

Pourtant, d'autres bien moins doués que lui font fortune tous les jours. Autour de lui d'adroits imbéciles amassent des richesses rapidement et les dissipent de même. Le luxe qu'il étale le révolte et le réve, lui aussi, la fortune; mais son intelligence est trop grande pour entreprendre de petites choses. Pour arriver plus vite, il veut faire grand; il invente des machines et découvre des secrets chimiques.

Avé de l'argent, — et bien peu peut-être, — il eût certainement réussi et fût devenu un industriel de premier ordre. Pauvre et rempli de désirs ardents il devait aboutir à l'assassinat ou à la fabrication de la fausse monnaie.

Les organisations exceptionnelles sont ainsi faites : elles ne savent pas modérer leurs ardeurs, attendre patiemment l'occasion favorable et la solliciter, quand elle ne vient pas, par le travail et l'économie de chaque jour.

C'est le contact du luxe effréné, dont nous sommes tous plus ou moins les victimes, qui les perd.

Ah ! combien sont heureux ces hommes, — moitié bête, moitié créature qui se campent au coin d'une rue, dans un petit magasin *ad hoc* se livrent au moyen d'un faible capital à la vente du fromage et de la canelle ! Ce sont des épiceries, dit-on ! Oui, et même des aubergines; mais ils sont plus adroits que vous. Ils font patiemment leur pelote son par son, car la vente au détail est, de nos jours, fractionnée de telle sorte que les femmes de nos pauvres ouvriers achètent par très-petites quantités les choses les plus nécessaires à la vie.

Telle denrée qui vaut vingt sous achetée à la livre, revient à quarante sous au pauvre diable que la misère ou le manque de prévoyance oblige à acheter que par deux sous. — Résultat 150 pour cent de bénéfice pour le marchand.

On pourrait nous objecter qu'il est loisible à chacun de s'établir épicier; nous répondons carrément non ! — parce que le luxe nous enseigne dans ses griffes de fer; parce que la soif de l'or et des jouissances matérielles nous circonviennent par des tentations irrésistibles et que le métier d'épicier n'est qu'une vivante abnégation de la vie moderne.

Un homme intelligent peut-il raisonnablement se soumettre à un pareil sacrifice ?

Supprimez le luxe, supprimez cet étalage mondain d'oripeaux et de clinquant qui attire comme le miroir attire les alouettes, et vous verrez alors les hommes intelligents se faire épiciers comme les autres, car, en définitive aucun métier ne déshonore l'homme tandis que l'homme, quand les instincts cupides ou la vanité ne faussent pas ses sentiments, peut quelquefois honorer la profession.

Encore quelques années du train dont nous allons et nous paierons cinquante centimes le coup de brosse du

décrotteur, mille francs par an les services d'une cuisinière et dix francs la benne de charbon, par cette raison bien simple que personne ne voudrait être ni décrotteur, ni cuisinière, ni charbonnier, ni brenneur. Dans ces métiers là on ne peut pas s'asseoir sur de beaux canapés, se draper dans de belles robes de soie, fréquenter les magasins des confiseurs qui pullulent, ni visiter ses amis en carrosse.

Et c'est parce que tout le monde veut avoir, posséder, jouir de toutes ces belles choses que les uns sont adroits, les autres filous et Troppmann assassin.

ASSURANCES

La Compagnie internationale d'assurances à PRIMES FIXES contre l'INCENDIE et SUR LA VIE. LA GAULOISE (Limited), capital social SIX MILLIONS, demande des agents dans l'arrondissement de Roanne.

CONDITIONS AVANTAGEUSES.
Ecrire, franco, au DIRECTEUR-INSPECTEUR de la Compagnie à Roanne. 605

ETIENNE HYACINTHE

FABRICANT DE BILLARDS

A Lyon, cours Bourbon, 9 et 11

Près le pont Lafayette (Brotteaux)

Billards en palissandre nouveau modèle, ne laissant rien à désirer comme fabrication; les marchandises employées à leur confection sont de 1^{er} choix, ainsi que les accessoires.

Prix : 450 fr. et 500 fr. garanti 3 ans. — Spécialité de billards d'occasion. — Tout billard d'occasion, sortant de ma maison, est entièrement remis à neuf, et garanti 3 ans, prix : de 2 à 300 fr.

On trouve constamment dans mon magasin de 20 à 30 billards neufs ou d'occasion, livrables en 24 heures.

Fourniture complète de tous meubles et jeux pour établissement; tables, comptoirs en marbre ou en bois, chaises, banquettes, glaces, bouillottes, etc., damiers, dominos, tapis, cartes, presse; le tout neuf ou en très-bon état.

On se charge de l'emballage, du transport et de la pose à destination. 630

Vente, Achat, Echange et Réparation.

EVITEZ

les GERÇURES des mains, des lèvres, ENGELURES, PELLICULES en employant la **Crème Simon**, de Lyon. Se méfier des contre-façons. Roanne, à la pharmacie GERBAY; et à la papeterie BRUN, Charlier, Pharmacie GERBAY, Saint-Etienne, Pharmacie Sue. 13-10 527

SOCIÉTÉ CIVILE
CHARBONNAGES

DES

D'HERNE-BOCKUM

Obligations Hypothécaires

Remboursables à 500 francs

EN 36 ANS PAR TIRAGE AU SORT

Produisant 15 fr. d'intérêt annuel, sans aucune retenue.

PAYABLES PAR SEMESTRE

les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet

2.500 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

D'HERNE-BOCKUM

Sont réservées exclusivement aux abonnés du

Moniteur des Tirages financiers.

Au prix de 260 francs.

payables en souscrivant.

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 25

courant, à Lyon, dans les bureaux du Moni-

teur des Tirages financiers, 5, rue de l'Impératrice.

Passé ce délai, le prix des Obligations sera porté à 265 francs.

Adresser sous pli chargé le montant des Obligations souscrites à H. PARADIS, directeur de la succursale du **Moniteur des Tirages financiers**, rue de l'Impératrice, 5, Lyon, 628

ELIXIR DU COIRON

SEULE DISTILLERIE

POUR

LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

À VILLENEUVE-DE-BERG (Ardèche)

Mention honorable et Médailles d'argent obtenues aux Expositions de 1856, 1858, 1863, 1864, 1865

L'Elixir du Coiron peut être hardiment mis au rang des plus fines et des plus suaves préparations que l'art du distillateur a su créer; il est d'une belle couleur jaune, son goût est exquis; il passe dans la bouche et y laissant un parfum qui n'est accompagné d'aucune sensation de brûlure; il échauffe doucement l'estomac et le dispose merveilleusement à remplir ses fonctions.

Son action est réelle dans les digestions lentes, avec accompagnement de renvois gazeux acide. La colérite et les vomissements trou-

vent, en cette préparation, un stimulant diffusible qui peut aider à les combattre, ainsi que l'attestent de sérieux rapports de médecins.

Le choix rigoureux des plantes, leur harmonieuse et invariable combinaison font de l'Elixir du Coiron une des meilleures liqueurs de table, et le cordial le plus riche en propriétés hygiéniques.

Fabrique à l'aide d'appareils à vapeur perfectionnés, qui le mettent à l'abri du contact de l'air extérieur, l'Elixir du Coiron conserve tous ses principes primitifs en acquérant la plus grande pureté.

Tonique et stimulant tout à la fois, l'Elixir du Coiron dégage l'estomac des mucosités et des glaires qui peuvent l'embarasser, et favorise éminemment la digestion; il chasse les vents et dissipe presque instantanément les aigreurs et les coliques. Il est APÉRITIF; pris à jeun et à l'eau, il remplace les effets pernicieux de l'absinthe par ces propriétés bienfaisantes.

L'Elixir du Coiron se vend en détail chez **M. MARVALLIN, liquoriste** rue Impériale, 78, à Roanne. 593

Eau, Pommade des frères Mahon

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, etc. « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de médecine à M. le ministre de l'Intérieur. — Guérison des malades de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. — 2 fr. et 3 fr. — S'adresser à Paris, rue Saint-Antoine, 200; — à ROANNE à la pharmacie Barlerin rue de la Sous-préfecture. 17. 619

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 Juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ D'EPINAL, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen (médaille d'or en 1845). LA PATE PECTORALE de M. GEORGÉ, d'EPINAL, se fabrique à Paris, 28, rue Tailbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger. 6-1 520

— Tout malade trouve, par l'adouce **Revalésière** de **Barry**, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, vents, aigreurs, acidité, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, larynx, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S.S. le Pape, le duc Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/2 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. — La **Revalésière** chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chair fermes. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 36 tasses, 6 fr. — Dépôt à Roanne, chez M. Garnier et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. 4

Pour tous les articles non signés, MARION et VIGNAL

Annonces judiciaires

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

PUBLICATION

Pour purger les hypothèques légales inconnues.

Par acte reçu M^e AUROUX, le vingt décembre mil huit cent soixante-neuf, M. Claude Barlier, propriétaire et seigneur de long, et Madame Blanche Girard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble, à Roanne, ont vendu à M. Pierre Piégat, cultivateur, et à Madame Catherine Vial, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Romain-la-Motte, une propriété, située en la commune de Mably, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, prairies et vignes, aisances et dépendances, de la contenance d'environ quatre hectares soixante-seize ares soixante-quatorze centiares et dépendances, moyennant le prix de neuf mille francs, quittances dans l'acte.

Suivant exploit de l'huissier Dufour, de Roanne, en date du vingt-un janvier mil huit cent soixante-dix, M. et Madame Piégat ont déposé l'acte de dépôt, fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, d'une expédition de leur titre d'acquisition, à 1^{re} Madame Barlier, vendeuse; 2^e M. le Procureur impérial.

Les anciens propriétaires sont M. le baron Théodore Camille Laurent Michon de Vougy, alors sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, et Madame Louise Michon de Vougy, épouse de M. Abel-Etienne Pupil de Sablon, rentiers, demeurant à Bourg-Argental.

La présente insertion a pour but de compléter la purge des hypothèques légales pouvant grever l'immeuble vendu.

Pour extrait certifié sincère:

631 Signé, AUROUX.

A CÉDER DE SUITE

Un Fonds de Fabricant

Magasins rayonnés et dépendances; Matériel et accessoires pour la fabrication de la cotonne.

S'adresser au bureau du journal. 376

Magasin et ses Dépendances

A LOUER

Second à louer de suite.

S'adresser à M. VERNAY, marchand de sabots, place Saint-Etienne 19.

Appartement à louer de suite

78, rue Impériale 10-2 564



MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la PYRÉTHRE LAHAUSOIS.

1 fr. 50 le flacon.

Dépôts : à Roanne, M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, M. CHAUVIN, pharmacien; à Saint-Etienne, M. ARNAULT, pharmacien. 9-3 560

A VENDRE

DOUZE MÉTIERS

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 423

Aux Asthmatiques.

M. AUBREÉ médecin-pharmacien à BURIE (Charente-Inférieure), a déjà obtenu, par sa précieuse découverte plus de 1500 guérisons. Il adressera franco la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement: 50 fr.

RÉTENTI ONS D'URINE douleur néphrétique, guérison prompte par le traitement spécial de M. AUBREÉ. Prix: 15 fr. 591 3-6

BEAUTÉ DU TEINT

L'Extrait de fleurs de lys de Bayle dissipe et prévient rides, rousseurs, hâle, masque, dartres, boutons et feux au visage; dispense de l'emploi des fards, et, donne au teint: beauté, fraîcheur, éclat; flacon 5 francs.

EAU ANTI-PELLICULAIRE DE BAYLE, 6 fr.

POMMADE ANTI-PELLI, de Bayle, 5 francs;

pour détruire les pellicules, arrêter la chute des cheveux, faire repousser et empêcher de blanchir. — Pharmacie

64, rue Basse-du-rempart, à Paris, à Roanne, pharmacie Garnier, 30, rue du Collège; à Saint-Etienne, H. Delpey, pharmacien, 23, rue Saint-Louis, et chez tous les parfumeurs. 12-10 507

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL

TY BUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs Brevet s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures.

Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21. 9

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE TRÈS-JOLIE

Maison de campagne

Située au bourg de Villers

Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantastique, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 4

4 FRANCS

PAR AN

4

LE

MONITEUR

DES

TIRAGES FINANCIERS

JOURNAL DES ACTIONNAIRES, DES CAPITALISTES ET DES RENTIERS.

Paraissant le 6 et le 25 de chaque mois.

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

PRIMES OFFERTES AUX NOUVEAUX ABONNÉS:

1^o LE MANUEL DES EMPRUNTS D'ÉTAT;2^o LE CALENDRIER DES ACTIONNAIRES.

Pour recevoir franco le Journal et les Primes, envoyer quatre francs en mandats ou timbres-poste, à M. P. HASSY, gérant du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, 104, rue de Richelieu, à Paris.

On s'abonne aussi à Lyon, rue de l'Impératrice, 5, à la succursale du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

4 FRANCS

PAR AN

4

620

AVIS AUX PLÂTRIERS

Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des lattes de plafonds, foris comme dimension 0m03 sur 0m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 30.

Remise sur les affaires en gros.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTALMIQUE de la V^e Farmier, de Saint-André de Bordeaux, seul remède contre les Maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger: Potence, papier blanc, cachet et liens rouges, init. V. F. signés.

Dépôts : à Roanne, chez Paul GERBAY, ph.; à Saint-Etienne, ARNAULT, ph. et CHAUVIN jeune et Co, drog.; à Montbrison, l'Opticien civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PETRIER, pharm.

AGENCE GÉNÉRALE DE ROANNE

REPRÉSENTANT

Une maison de Bordeaux, propriétaire de vignobles dans le département de la Gironde, demande un agent sérieux, ne s'occupant spécialement que de la représentation pour le placement de ses produits, — aux appointements ou avec une forte remise. — Ecrire à M. A. Desparmet, négociant armateur, Bordeaux. 3-2 623

Grands Fourneaux d'hôtel

Ou pour tout autre grand établissement

S'adresser chez M. DAUBET, poëlier-fumiste, rue Impériale, à Roanne, qui se charge de toute construction de ce genre. On trouvera aussi chez lui plusieurs nouveaux systèmes de cheminées économiques et en général tout ce qui concerne la fumisterie et les appareils pour empêcher les cheminées de fumer.

AGENCE GÉNÉRALE DE ROANNE

M. PÉLISSIER

AGENT GÉNÉRAL

L'URBAINE

Compagnie anonyme d'ASSURANCES À PRIMES FIXES

CONTRE L'INCENDIE & SUR LA VIE

INCENDIE

(Extrait du Journal Officiel).

Valeurs assurées par la Compagnie, QUATRE MILLIARDS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS DEUX CENT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE francs.

Garanties aux Assurés, fonds social de réserves et de primes à recevoir, plus de TRENTE ET UN MILLIONS.

S'adresser à M. PÉLISSIER, agent général à Roanne.

SUR LA VIE

Achat de nu-propriétés et d'usufruits.

ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS. — RENTES VIAGÈRES.

Capital social: DOUZE MILLIONS (Réserves non comprises).

L'un des deux plus forts des Compagnies françaises.

Envoi franco de notices détaillées sur demandes.

Goudron de GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acré et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un

verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le remaniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES

CATARRHE DE LA VESSIE

RHUMES

TOUX OPINIÂTRE

IRRITATION DE POITRINE

COQUELUCHE

MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU

DÉMANGEAISONS

MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (efficacité toute spéciale.)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS

CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principales hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon: 2 francs

Dépôts à Roanne: pharmacies MERCIER, — GERBAY. 445

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REMPLACEMENTS MILITAIRES
Constituée conformément aux lois des 21 mars 1832, 1^{er} février 1868 et au décret impérial du 22 février 1868.

Établie à Paris, 68, rue de Malte.

Conseil de Patronage: MM. le marquis d'EXMIEU-DOLBREUSE, propriétaire; — DE LA PORTE DU TREIL, propriétaire; — le vicomte ARNAUD DE LA MENARDIÈRE, ancien avoué; — Le comte DE PONTANT, propriétaire; — le baron F. DE SCHEIDTEIN.

DIRECTEUR: M. J.-A. MARTINROCHE ET Co

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les Assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie. Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplaçant.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises.) 629

MACHINES À COUDRE AMÉRICAINES

PERFECTIONNÉES et construites par

108, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 108, PARIS.

MACHINES POUR FAMILLES ET POUR ATELIERS.

SYSTÈME À NAVETTE

COUTURE INDÉCOUSABLE.

20 Médailles or et 1^{re} classe. 20 Médailles or et 1^{re} classe.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, boulevard des Italiens, 1, Paris.

Le **Journal des Demoiselles**, qui compte 38 années d'existence, est incontestablement la publication la plus intéressante et la plus utile que l'on puisse mettre entre les mains d'une jeune fille ou d'une jeune femme.

Le **Journal des Demoiselles** paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec des cahiers de 8 grandes pages de Broderies et autres travaux, avec texte explicatif, près de 1,000 Dessins par an; — des planches de Patrons (grandeur naturelle), soit 50 à 60 par an; Des Gravures de Modes, 18, par an; — des Albums de Musique, des Tapisseries coloriées; — planches de Crochets et Tapisseries par signes; — Gravures d'art et fac-simile d'Aquarelle; — Cartonnages et Travaux de fantaisie.

ÉDITION MENSUELLE paraissant le 1^{er} de chaque mois: Paris, 10 fr.; départements, 12 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE paraissant le 16 de chaque mois: avec gravures et texte, Paris, 16 fr.; départements, 18 fr.; — avec gravures, texte et patrons, Paris, 20 fr.; dép., 24 fr.